



ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**MC 2026-02 Acquisition d'un système d'extraction par
CO₂ supercritique et eau subcritique pour le compte
du GIP CYROI**

CYROI est soutenu par



ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Champ	Donnée du marché
Consultation n°	MC 2026-02
Pièce du DCE	Pièce n° 3
Acheteur	GIP CYROI — 2 rue Maxime Rivière — 97490 Sainte-Clotilde — La Réunion
Objet	Acquisition, livraison, installation, mise en service et formation à l'utilisation d'un système d'extraction par CO ₂ supercritique et eau subcritique
Structure	Lot unique
CCAG applicable	CCAG-FCS, arrêté du 30 mars 2021

A — Objet de l'acte d'engagement

Le présent acte d'engagement porte sur l'ensemble du marché public MC 2026-02, conclu en lot unique, sur la base de l'offre de base du soumissionnaire, ou lorsque celle-ci est retenue par l'acheteur, sur la variante clairement identifiée dans les documents contractuels.

B — Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 — Pièces constitutives du marché

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public énumérées ci-après et conformément à leurs clauses :

Rang	Pièce
1	Le présent acte d'engagement et ses annexes
2	Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
3	Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
4	La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
5	Le tableau de réponse annexé au CCTP, complété par le titulaire
6	Le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services, arrêté du 30 mars 2021

B2 — Identification du soumissionnaire

	Qualité du signataire
☐	Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte.
☐	Le signataire engage la société ci-dessous, sur la base de son offre.
☐	L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement.

Renseignement	À compléter par le soumissionnaire
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse de l'établissement	
Adresse du siège social, si différente	
Adresse électronique	
Téléphone	
Numéro SIRET	
Numéro de TVA intracommunautaire	
Forme du groupement, le cas échéant	Conjoint ☐ Solidaire ☐ Mandataire :

En cas de groupement, reproduire ce tableau pour chaque membre et désigner le mandataire. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres pour l'exécution du marché.

B3 — Engagement

Le soumissionnaire s'engage à livrer les fournitures et à exécuter les prestations objet du marché, conformément au CCTP et au CCAP, aux conditions de prix et de délai portées ci-après.

Il affirme sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, ou de mise en régie, qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du code de la commande publique, et que la société pour laquelle il intervient est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Il atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.

C — Prix

Le prix est global et forfaitaire. Il comprend l'ensemble des fournitures et prestations nécessaires à l'exécution complète du marché, y compris le transport DDP jusqu'au lieu d'installation, la manutention, l'installation, les raccordements propres à l'équipement, les gaz, les essais, la mise en service, la documentation, la formation et la garantie.

Désignation	Montant
Montant hors taxes	 €
Taux de TVA applicable	 %
Montant de la TVA	 €
Montant toutes taxes comprises	 €

Montant hors taxes arrêté en toutes lettres à la somme de :

.....

Le taux de TVA applicable à La Réunion est celui prévu à l'article 296 du code général des impôts. Le soumissionnaire indique le taux qu'il retient et le fondement de son application.

Le montant porté au présent article prévaut sur celui de la DPGF en cas de discordance.

Prix ferme et actualisable. Si plus de trois mois s'écoulent entre la date à laquelle le soumissionnaire a fixé son prix et le commencement effectif des prestations, le prix est actualisé selon la formule $P = P_0 \times (I_{-3} / I_0)$, I étant l'indice INSEE des prix de production de l'industrie française pour le marché français, division CPF 28 « Machines et équipements n.c.a. », dans les conditions de l'article 11 du CCAP.

Prix hors offre de base	Montant hors taxes
Prix unitaire d'une session de formation supplémentaire sur site, conformément à l'article 6.6 du CCTP. Ce prix est communiqué à titre d'engagement du soumissionnaire, sans que l'acheteur soit tenu de commander la prestation. Il n'entre pas dans le montant du marché ni dans la notation du critère prix.	 €
Prix annuel de maintenance préventive après expiration de la garantie Ce prix comprend les opérations de maintenance préventive recommandées par le constructeur, les déplacements à la Réunion, la main d'œuvre, les pièces d'usure remplacées lors des opérations programmées et l'assistance technique associée. Ce prix constitue un engagement du soumissionnaire sans que l'acheteur soit tenu de commander la prestation	 €

D — Durée et délais d'exécution

Le marché prend effet à la date de notification et s'achève à l'expiration de la garantie, après exécution de toutes les obligations dues à ce titre.

Élément	Engagement du soumissionnaire
Délai global proposé, de la notification à l'admission	 semaines calendaires
Rappel du délai maximal autorisé	32 semaines calendaires — un délai supérieur rend l'offre irrégulière
Durée de garantie proposée	 mois (12 mois minimum — article 10 du CCAP)

Le délai et la durée de garantie portés ci-dessus deviennent contractuels. Le dépassement du délai ouvre droit aux pénalités prévues à l'article 13 du CCAP, calculées selon la formule $P = V \times R / 1\,000$.

E — Paiement

L'acheteur se libère des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte désigné ci-après. Un relevé d'identité bancaire est joint à l'acte d'engagement.

Renseignement	À compléter par le soumissionnaire
Titulaire du compte	
Établissement bancaire	
IBAN	
BIC	

Les factures sont déposées sur Chorus Pro avec la référence MC 2026-02, le numéro d'engagement juridique et le jalon facturé. Le délai maximal de paiement est de trente jours.

Les modalités de paiement sont celles prévues à l'article 12 du CCAP :

	Avance
☐	Le soumissionnaire demande à bénéficier de l'avance prévue à l'article 12 du CCAP.
☐	Le soumissionnaire renonce au bénéfice de l'avance.

Comptable assignataire : [À COMPLÉTER].

F — Sous-traitance

Le soumissionnaire déclare :

	Déclaration
☐	ne pas recourir à la sous-traitance ;
☐	recourir à la sous-traitance pour les prestations désignées ci-après, dans les conditions de l'article 14 du CCAP.

Sous-traitant	Prestations sous-traitées	Montant HT

Un acte spécial de sous-traitance est établi pour chaque sous-traitant. Le titulaire demeure pleinement responsable de l'exécution de l'ensemble des prestations, notamment de la sécurité, de l'installation, des essais et de la garantie.

G — Signature du soumissionnaire

Renseignement	À compléter
Nom, prénom et qualité du signataire	
Habilitation à engager la société	
Fait à	
Le	

Signature électronique du soumissionnaire

H — Décision de l'acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement du marché public MC 2026-02.

Renseignement	À compléter par l'acheteur
Acheteur	GIP CYROI — 2 rue Maxime Rivière — 97490 Sainte-Clotilde — La Réunion
Nom, prénom et qualité du représentant	Christian Meriau, Directeur
Fait à	Sainte-Clotilde
Le	

Signature de l'acheteur

I — Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le titulaire en attributaire. Elle prend effet à la date de réception par le titulaire.

Modalité	Mention
Notification par voie électronique sur le profil d'acheteur	Date de réception de l'avis de notification :
Notification par remise contre récépissé	Date de remise :
Notification par lettre recommandée avec avis de réception	Date de l'avis de réception :